Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_92-DE

Feuillet 2026-195

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2026
Délibération n° 202609-9.2

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 21h46.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	LINTANF Maël
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

PROJET DE PRESERVATION DE L'ARCHIPEL DES GLENAN – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CCPF

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le projet de préservation de l'Archipel des Glénan et le projet de convention financière avec la CCPF,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël et 4 abstentions : GUILLOU Daniel, JEZEQUELLOU Jean-Loïc, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique),

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_92-DE

- Autorise le Maire à signer la convention financière avec la CCPF concernant le projet de préservation des Glénan, et tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Fouesnant, le 29 septembre 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN